

Paris, le 12 avril 2022

Renégocier le SAS : une urgence à ne pas manquer

Il y a quelques jours, le Ministère de la Santé a pris la décision de proroger pour deux à trois mois les expérimentations du service d'accès aux soins menées dans les 22 sites pilotes retenus. Cette décision a été prise en raison du retard de mise en œuvre de l'outil numérique de régulation. Mais, cette décision a également été prise devant la sourde colère des médecins régulateurs et des médecins effecteurs, constatant une baisse significative de leurs tarifs si l'Avenant 9 était appliqué en l'état.

Parallèlement, nous constatons aujourd'hui une augmentation des fermetures des services d'urgences hospitaliers publics et privés. C'est entre autres le cas dans la région Centre Val de Loire pour des hôpitaux publics fermés en soirée de nombreux jours de la semaine, mais également le cas pour le premier établissement de santé privé français, à REIMS, qui une nouvelle fois est contraint de fermer son service d'urgence en raison d'arrêts maladie nombreux parmi le personnel soignant.

Le SAS a pour but de favoriser le soin non programmé pour les médecins généralistes et les autres spécialités médicales afin de désengorger les urgences hospitalières françaises.

Les médecins libéraux sont déterminés à s'y engager. C'est leur devoir. Mais ce devoir s'accompagne de droits et de la juste rémunération du travail effectué tant par les médecins régulateurs que par les médecins effecteurs. Nous savons que là où les expérimentations ont été menées de façon dynamique et concertée avec les Agences Régionales de Santé, les résultats ont été au rendez-vous.

Forte de ces différents éléments, la CSMF appelle le Gouvernement à réouvrir de toute urgence, avant l'été, de nouvelles négociations sur le SAS, dans un cadre conventionnel afin d'éviter un conflit qui, en plein été, désorganiserait gravement notre système de santé.

Dr Franck Devulder - Président
06 14 09 64 56
franck.devulder@csmf.org

Relations presse : Adrien Chapron
01 43 18 88 17 / com@csmf.org

Suivez toute l'actu de la CSMF : [Facebook](#) [Twitter](#) [LinkedIn](#) [YouTube](#) www.csmf.org

Créée en 1928, la Confédération des Syndicats Médicaux Français est le premier syndicat de médecins français. Elle regroupe des syndicats de médecins libéraux généralistes et spécialistes et deux structures nationales, Les Généralistes-CSMF (médecins généralistes) et Les Spécialistes-CSMF (médecins spécialistes). Elle fédère également 101 syndicats présents dans chaque département de métropole et d'outre-mer, les médecins à exercice particulier (MEP) et les médecins hospitaliers exerçant en libéral.

Elle défend et représente ses membres dans les différentes négociations, tables rondes auprès des institutions publiques notamment. Elle contribue tout au long de leur pratique à la formation permanente et les accompagne tout au long de leur parcours.

Dans ses valeurs, la CSMF revendique l'indépendance et la probité de la médecine, défend un contrat avec la société et l'esprit conventionnel. Elle soutient une médecine « libérale et sociale », véritable acteur économique, d'innovation et de progrès. Elle assure la défense syndicale individuelle et collective de tous les médecins libéraux. Elle est présidée par le Dr Jean-Paul Ortiz, médecin néphrologue, depuis mars 2014.